

Hiro'a

JOURNAL
D'INFORMATIONS
CULTURELLES

_ DOSSIER :

Heiva i Tahiti : la grandeur de nos traditions

_ LA CULTURE BOUGE :

*QU'EST-CE QUE LA CRÉATION INSULAIRE OCÉANIQUE ?
TEMAEVA FÊTE SES 55 ANS AU MARAE ARAHURAHU
LE MUSÉE DE TAHITI ET DES ÎLES REND HOMMAGE À LA SEO*

_ POUR VOUS SERVIR :

*ATELIERS DE VACANCES : APPRENDRE EN S'AMUSANT
RETOUR AUX ORIGINES DU HEIVA*

_ LE SAVIEZ-VOUS :

*L'INSCRIPTION DE TAPUTAPUÂTEA, C'EST LA RECONNAISSANCE
DE SA VALEUR UNIVERSELLE ET EXCEPTIONNELLE*

JUILLET 2017

NUMÉRO 118

MENSUEL GRATUIT



L'inscription de Taputapuātea, c'est la reconnaissance de sa valeur universelle et exceptionnelle

RENCONTRE AVEC FRANCIS STEIN, CHEF DE SERVICE ADJOINT DU SERVICE DE LA CULTURE ET DU PATRIMOINE ET CHEF DE L'ÉQUIPE PROJET TAPUTAPUĀTEA, « PAYSAGE CULTUREL » CANDIDAT AU PATRIMOINE MONDIAL DE L'UNESCO. TEXTE : ÉLODIE LARGENTON

Ce qui justifie l'inscription d'un bien au patrimoine mondial de l'Unesco, c'est sa valeur universelle exceptionnelle. Taputapuātea est un paysage culturel composé de monuments et vestiges archéologiques, dont de nombreux marae. Ce paysage sacré est emblématique de la culture mā'ohi : il témoigne de la richesse et de la complexité des traditions de cette civilisation ancienne ainsi que du lien fondamental qui unit, aujourd'hui encore, ce peuple et les éléments naturels de son environnement.



© Yan Peirsegaele

L'Unesco le reconnaît elle-même : « Ce concept de valeur universelle exceptionnelle est difficile à cerner ». Mais pour l'Organisation des Nations Unies pour l'Éducation, la Science et la Culture, il est « essentiel », c'est le « dénominateur commun » des centaines de biens qui sont inscrits sur la liste du Patrimoine mondial. Derrière le concept, il y a de nombreux critères auxquels le bien doit satisfaire pour espérer être inscrit, sans oublier les conditions d'authenticité et d'intégrité, ainsi qu'une exigence de protection et de gestion. Pour Taputapuātea, cela s'est traduit par la rédaction de trois tomes, un atlas et une brochure.

De 5 à 5 000 hectares

Le site polynésien est un paysage culturel, « cela relève à la fois du naturel et du culturel », explique le chef de projet, Francis Stein. Ces paysages sont des « œuvres mêlant la nature et l'empreinte qu'y a laissée l'être humain, ils expriment la longue et intime relation des peuples avec leur environnement », d'après la définition donnée par l'Unesco. Nommé Taputapuātea pour des raisons de communication, mais aussi parce que ce nom est celui qui est passé dans l'usage commun, le bien dépasse largement les frontières du site du Marae Taputapuātea. Le paysage cultu-

rel est composé d'une partie terrestre et d'une partie maritime : il comprend les deux vallées d'Ōpōa et de Hotopu'u, surplombées par leurs sommets et crêtes, une portion de lagon qu'enserment deux baies, l'îlot Atāra et le récif corallien barrière qui limite le lagon et une bande océanique au-delà du récif barrière. Francis Stein rappelle que, « à l'origine, il s'agissait de demander l'inscription de 5 hectares. Depuis, on est passé à 5 000 hectares ! ». Le cœur du site, c'est le complexe du site du Marae Taputapuātea, situé à la pointe d'une grande péninsule, Mata-hira-i-te-ra'i. Ce lieu sacré du peuple Mā'ohi et de l'ensemble des peuples de la Polynésie orientale est situé sur l'île de Ra'iātea, mythiquement appelée Hāvāi'i.

Témoignage de l'histoire polynésienne

En tout, « il y a 400 à 500 marae dans la zone du bien ; c'est colossal ! », souligne Francis Stein. Construits entre le XIV^e et le XVIII^e siècle après J.C., ces marae sont des lieux de culte éminents, des temples à ciel ouvert à l'interface entre le monde des humains (Te Ao) et le monde des ancêtres-défunts-divinisés et des dieux (Te Pō). Les marae du site de Taputapuātea sont l'une des expressions matérielles les plus abouties de la religion polynésienne ancienne et du culte des dieux du panthéon poly-



© Yan Peirsegaele

TAPUTAPUĀTEA



nésien. Ils sont aussi l'expression politique de la suprématie de la chefferie Tamatoa d'Ōpōa, qui a rayonné aux XVII^e et XVIII^e siècles dans toute la Polynésie orientale. « Il y a eu un phénomène de réplication du marae et pour le faire, il fallait partir avec une pierre d'ici, qui servait de fondation pour ériger un nouveau marae. Les pirogues avaient l'habitude de converger vers Hāvāi'i, c'est-à-dire vers Taputapuātea », indique Francis Stein. Ce site est donc aussi un témoignage de la manière dont les Polynésiens ont peuplé les îles, organisé l'espace fonctionnel et social et modelé le paysage pour arriver à y vivre durablement. Dans le haut de la vallée d'Ōpōa, on peut ainsi observer comment l'espace était organisé, avec des vestiges archéologiques de maisonnées et de terrasses horticoles se situant dans des forêts plantées par les Polynésiens. Des espèces végétales utiles étaient importées en pirogue pour former ces forêts anthropiques.

Valeur universelle



© SCP

« Le bien n'est rien sans les hommes et les hommes ne sont rien sans le bien. » La formule de Francis Stein souligne l'importance que revêt le site pour de nombreux Polynésiens. Le site du Marae Taputapuātea est lié au mythe cosmogonique polynésien de création et de fondation du monde par le dieu Ta'aroa-Nui, qui façonna la terre première Hāvāi'i après avoir posé le pied sur Te'a'etapu, sommet qui domine les vallées d'Ōpōa et Hotopu'u et passage céleste entre le monde des humains et celui des Dieux. Ce lieu saint devint le marae mythique Vaeāra'i, le marae primordial à partir duquel le tahuu-marae Taputapuātea a plus tard été fondé et dont il est en quelque sorte l'émanation sacrée sur le littoral. Pour que



© Danee Hazama

VINGT ET UN PAYS À CONVAINCRE

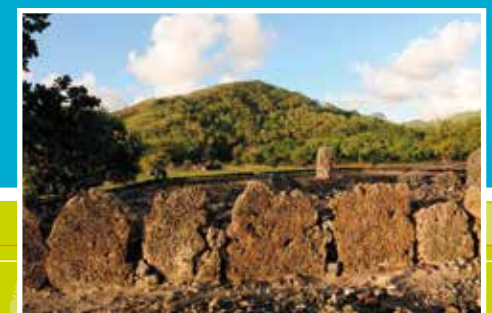
Le suspense prendra fin au cours du week-end du 8-9 juillet. Le Comité du Patrimoine mondial se réunit à Cracovie en Pologne, pour sa session annuelle, et c'est dans ce cadre que se décide le sort de la candidature de Taputapuātea. Cette année, le Comité est présidé par un Polonais, Jacek Purchla. Vingt autres pays sont représentés : l'Angola, l'Azerbaïdjan, le Burkina Faso, la Croatie, Cuba, la Finlande, l'Indonésie, la Jamaïque, le Kazakhstan, le Koweït, le Liban, le Pérou, les Philippines, le Portugal, la République de Corée, la République-Unie de Tanzanie, la Tunisie, la Turquie, le Vietnam, et le Zimbabwe. En tout, 21 États votent lors de cette session.

3 sur 10 critères

Pour les convaincre d'inscrire Taputapuātea au Patrimoine mondial, la délégation polynésienne s'appuie sur un dossier solide. Le site polynésien répond à trois des dix critères de sélection de l'Unesco : les critères 3, 4 et 6. D'abord, Taputapuātea « apporte un témoignage exceptionnel de 1000 ans de civilisation mā'ohi » (critère 3). Ensuite, « les vestiges archéologiques de Taputapuātea offrent des exemples éminents du type de temple à vocation culturelle et sociale construit par le peuple mā'ohi du XIV^e au XVIII^e siècle – les marae » (critère 4). Enfin, il s'agit d'un « paysage culturel associatif polynésien remarquable » (critère 6).

Travail de lobbying

Même si ces éléments ont été validés par des experts, Francis Stein ne s'en cache pas, « il y a un travail de lobbying à faire ». À Cracovie, le chef de projet accompagne le président du Pays, le ministre de la Culture, son directeur de cabinet, le chef du service de la Culture, le maire de Taputapuātea et le président de l'association Nā Papa e Va'u. Des brochures seront distribuées à chaque État membre du Comité du Patrimoine mondial. Avec un clin d'œil à la fin du document : le service de la Culture et du Patrimoine a réalisé une frise chronologique, en indiquant des dates-clés de l'histoire polynésienne, mais aussi de chacun des 21 pays dotés du droit de vote. Pour savoir si ces diverses stratégies portent leur fruit, rendez-vous le 8 et le 9 juillet, il est possible de suivre la réunion du Comité du Patrimoine mondial en direct sur le site de l'Unesco, whc.unesco.org/fr.



© Danee Hazama

Vue depuis l'hélicoptère lors de l'expertise par Kevin Jones, mandaté par l'ICOMOS.



© SCP / Martine Rattinassamy



Taputapuātea soit inscrit au Patrimoine mondial, il fallait que la population locale manifeste son attachement au lieu. Pour cela, une association a été créée en 2006 : Nā Papa e Va'u. « On a eu énormément de chance d'avoir des personnes âgées qui maîtrisent le rituel d'accueil cérémoniel sur le site, et connaissent l'histoire les différentes

séquences, du marae », reconnaît Francis Stein. Les récentes visites de la pirogue hawaïenne Hōkūle'a sont aussi le signe de l'importance de Taputapuātea pour l'ensemble des populations du triangle polynésien, le signe de sa valeur universelle et exceptionnelle. ♦

L'ABOUTISSEMENT DE VINGT ANS DE TRAVAIL

« Ça relève du marathon, ponctué de sprints... de nombreux sprints ». Francis Stein résume l'ampleur du travail accompli par son service pour être prêt pour la 41^e session du Comité du Patrimoine mondial. Dans sa « petite équipe », il y a Tamara Maric, archéologue, Martine Rattinassamy, une ancienne archéologue passée à la documentation, qui s'occupe de l'aménagement, Edmée Hopuu, une ethnologue chargée du recueil des traditions, Matahi Chave, attaché d'administration et Hiriata Millaud attachée culturelle de Tahiti Tourisme. Tous ont fourni « un travail acharné, avec des nuits blanches et des missions tous les mois », souligne Francis Stein. Le rythme s'est accéléré en 2015, près de vingt ans après la première demande d'inscription, initiée en 1997. C'est en 2005 que le dossier est vraiment lancé par la Jeune chambre économique, sous l'impulsion de Richard Tuheiaiva. L'année suivante, l'association culturelle locale Nā Papa e Va'u reprend la main. Créée spécialement pour porter le dossier d'inscription auprès de l'Unesco, elle est composée en grande partie de membres de la communauté d'Ōpōa. En 2009, un Comité de gestion est mis en place et le Pays travaille à l'élaboration du dossier d'inscription avec son service de la culture et du patrimoine, aidé du GIE OCEANIDE qui a également rédigé et assisté la Nouvelle-Calédonie pour obtenir l'inscription de ses lagons au patrimoine mondial de l'humanité.

Des experts

Première victoire en 2010 : le bien est inscrit sur la liste indicative française du patrimoine mondial. Mais ce n'est donc que cinq ans plus tard, en 2015, que le processus s'accélère. « Il fallait passer le premier tamisage du ministère français de la Culture », raconte Francis Stein. La candidature de Taputapuātea est présentée au Comité des biens français, qui donne son feu vert. À la faveur du désistement d'une équipe française, dont le dossier n'est pas prêt, Paris propose au Pays de soumettre sa candidature en 2017. Le défi est accepté, même s'il reste donc moins de deux ans à l'équipe polynésienne pour boucler le dossier de proposition d'inscription et réaliser toutes les études nécessaires. La visite du Président François Hollande à Taputapuātea, en février 2016, confirme l'engagement de l'État. Quelques mois plus tard, un archéologue néo-zélandais, Kevin Jones, se rend sur le site pour le compte de l'Icomos, le Conseil international des monuments et des sites. Son rôle : vérifier les éléments revendiqués par le Pays pour obtenir l'inscription du bien. « Sa venue a été entourée du plus grand secret pour qu'il ne puisse pas être influencé », rapporte Francis Stein. Après avoir étudié le site, l'archéologue néo-zélandais rend son rapport, épluché ensuite par d'autres experts du Patrimoine mondial. Des précisions sont alors demandées au Comité de gestion polynésien. C'est l'une des toutes dernières épreuves à passer. Une proposition de décision a été rédigée par des membres du Comité du patrimoine mondial avant l'annonce de la décision finale à Cracovie. Mais Francis Stein prévient : « Ce n'est jamais la fin. Des experts du Comité reviennent tous les trois ans pour vérifier que ce qui a été convenu a été respecté. »



© SCP



© SCP

Pour plus d'informations et suivre l'évolution de la candidature, rendez-vous sur le site Facebook consacré à Taputapuātea : <https://www.facebook.com/tahuamarae>